

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles les lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Rabigny, Chervin, Comelle-Vernay, Cordelle, Lenty, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly, des Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villest, Vaugy.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants: Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo roannais, le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS:

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,

Chez M. reitay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneul.

Chez M. SAUZON, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière levée de la balle au bureau.

4 h. 30 matin: Néaumont, Châtillon, Targu, Montbrison, St-Etienne, Lyon.

8 h. 30 matin: Châtillon, Targu, Montbrison, St-Etienne, Lyon, Clermont.

11 h. 30 matin: Châtillon, Targu, Montbrison, St-Etienne, Lyon, Clermont.

7 h. 45 soir: Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.

4 h. 25 soir: Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.

7 h. 10 soir: Clermont, Montbrison, Targu, Lyon.

8 h. 30 soir: Amplepuis, St-Symphorien, Targu, Lyon.

TABEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris					de Paris à Roanne					de Roanne à Lyon					de Lyon à Roanne					de Roanne à Amplepuis					d'Amplepuis à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	8 37	12 49	5 29	8 8	Paris	8 37	12 49	5 29	8 8	Roanne	5 53	8 10	12 40	4 38	Lyon	7 55	12 15	3 25	6 35	Roanne	6 1	1 10	5 10	8 20	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
St-Germain-L.	8 57	1 9	5 49	8 28	Moulins	1 2	5 40	2 18	8 58	Coteau	8 19	12 47	4 47	7 43	Givors	8 32	1 7	4 3	7 43	Coteau	6 7	1 9	5 20	8 30	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
Lapacaudière	9 14	1 26	6 6	8 45	S-Germ.-de-F.	2 13	6 50	3 59	10 10	St-Cyr-de-F.	8 37	1 25	5 2	8 19	Rive-de-Gier	9 0	1 43	4 29	8 19	L'Hopital	6 19	1 28	5 31	8 30	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
St-Martin-d'E.	9 31	1 43	6 23	9 1	St-Martin-d'E.	3 35	8 41	4 54	11 40	Vendanges	8 52	1 15	5 15	8 37	St-Chamond	9 20	2 3	4 56	8 37	Regny	6 30	1 49	5 53	8 30	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
S-Germ.-de-F.	10 29	2 40	7 20	9 58	Lapacaudière	3 50	8 56	5 9	11 55	St-Jodard	9 2	2 27	5 27	8 52	St-Etienne	9 35	2 24	5 24	8 52	St-Victor	6 42	2 13	6 13	8 30	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
Moulins	12 12	4 41	11 29	11 29	St-Germain-L.	4 7	9 13	5 26	12 12	Balbigny	9 22	2 50	5 50	9 22	St-Just-sur-L.	9 35	2 24	5 24	9 35	Amplepuis	6 52	2 25	6 25	8 30	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
Paris	10 20	1 9	5 29	8 8	Roanne	4 38	9 32	5 53	12 40	Feurs	9 37	2 56	5 56	9 37	Feurs	9 41	2 24	5 24	9 41	Amplepuis	7 10	2 35	6 35	8 30	Amplepuis	7 20	3 15	6 45	
	soir.	soir.	soir.	matin.		soir.	soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.	soir.	
de Roanne à Montbrison					de Montbrison à Roanne															de Roanne à Clermont et à Vichy					de Clermont et Vichy à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR											STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	5 53	12 40	4 38		Montbrison	4 45	9 20	5 10												Roanne	8 37	12 49	5 29	8 8	Clermont	8 36	12 30	5 09	
St-Just-sur-L.	7 58	2 56	6 55		St-Just-sur-L.	5 14	10 21	6 3												S-Germ.-de-F.	9 20	2 40	7 20	9 58	Vichy	10 55	1 50	6 47	
Montbrison	9 31	4 30	7 50		Roanne	8 37	12 49	5 8												Vichy	11 13	3 48	7 51	10 38	S-Germ.-de-F.	10 25	1 49	6 47	
	soir.	soir.	soir.			soir.	soir.	soir.												Clermont	1 25	4 48	9 40		Roanne	12 51	4 36		

voir seul le hisser dans le bateau. Il était dans cette position, lorsque le sieur Remontet, préposé au barrage, qui avait aperçu cette scène de l'autre côté de la rivière, traversa le pont à la course, et vint prêter son utile concours pour compléter le sauvetage.

Pendant ce temps, le jeune Fontaine était toujours au milieu des flots, qui allaient bientôt l'engloutir. Aussitôt accourut Colombier-Cinquant, dit *Beauveau*, marinier, qu'on peut appeler à juste titre la *Providence des naufragés*, et qui avait été attiré par les clameurs de la foule. Sans perdre une minute, sans appréhender le danger, il se jeta tout habillé dans le fleuve, et parvint, non sans peine, à ramener l'enfant, qui était sur le point d'être asphyxié.

C'est peut-être le vingt-cinquième que le sieur Colombier-Cinquant, par son courage et son dévouement, est parvenu à sauver d'une mort certaine.

On ne pourra pas dire de la semaine qui vient de s'écouler ce que nous avons entendu répéter assez souvent : Que la ville de Roanne est une localité complètement dépourvue de distractions, à l'abri de tout événement le moins du monde digne d'intérêt.

Outre le passage et le séjour des troupes avec leur brillant état-major, qui se sont succédé au milieu de nous, la curiosité publique a été superlativement excitée par l'arrivée dans notre ville de toute une horde d'étranges personnages. A l'instar des Bohémiens, dont ils renient toute espèce de parenté, ils ont dressé leurs tentes hors l'enceinte de la cité, sous un bouquet d'arbres ou ne peut plus propice à leur campement. Pendant tout le temps de leur séjour, une foule incroyable de personnes se portait vers ce lieu. Nous ne saurions donner une idée plus exacte du moral et du physique de ces *Stranieri*, qu'en reproduisant la description qu'en fait le *Journal de Montbrison*, où ils se sont arrêtés aussi.

« Jamais, dit le spirituel narrateur de ce journal, depuis l'invasion des Cosaques, les paisibles habitants de Montbrison n'avaient été frappés d'un étonnement pareil à celui qu'ils éprouvèrent mardi soir en voyant déboucher dans nos rues, bottés et éperonnés, cinq ou six chaudronniers ambulants, venus du *Varmegy* ou comté de Pesth en Hongrie, contrée dont les mines de cuivre paissent pour inépuisables, comme chacun sait.

« Ces étranges personnages avaient le visage long, la peau basanée et même cuivrée, les dents blanches sous des lèvres vermeilles, les pommettes saillantes, le nez aquilin, les yeux noirs, vifs et à fleur de tête, les cheveux couleur d'ébène, tombant en boucles rudes et crépues presque jusqu'à la ceinture. Sous de vieux paletots flottants, ils portaient de longs gilets garnis d'énormes boutons d'argent de forme ovale.

« Après des pourparlers difficiles, on finit par comprendre que leur industrie ne consistait pas seulement à dévorer dans les boutiques d'épicerie des poivrons et des harengs crus, mais qu'ils exerçaient aussi l'art de la chaudronnerie.

« Le nom de la courageuse ménagère qui la première osa leur confier un chaudron troué mériterait à coup sûr d'être signalé, tant était grande la répugnance qu'inspirait l'abord de ces hommes à figure hétéroclite qui s'introduisaient presque de force dans les maisons.

« Pendant que les chefs s'orientaient dans la ville, on apprit que le reste de la caravane débarquait près de la gare.

« Là, sur les chariots dételés, se dressaient rapidement, au moyen de deux ou trois longues perches, sept tentes formées de grossières toiles d'emballage enfumées, de vieilles limousines garnies de houppes de laine rouge sur les cutures, et de fragments de toute sorte parmi lesquels on a remarqué un sac à farine portant le nom d'un négociant de notre ville. Les chevaux retenus au piquet se reposaient de leurs longues étapes, et nous devons avouer, en dépit de la réputation des chevaux hongrois, qui surpassent, dit-on, en élégance et en agilité, la plupart des chevaux de l'Europe, que ceux-ci n'avaient pas fort bonne mine sous leurs lambeaux de couverture, et ne paraissaient pas sortir des haras du prince Esterhazy.

« Une visite au campement promettait des impressions tout à fait imprévues, et l'attente était dépassée. Pour être reproduite, l'originalité d'une pareille mise en scène demanderait en effet le crayon de Callot ou le pinceau de Goya.

« Aussi les promeneurs affluaient-ils dans les journées suivantes et pouvaient-ils librement satisfaire leur curiosité sans trop blesser la susceptibilité de ces pauvres diables dont la vie privée n'est murée que par un lambeau de toile. On pouvait les voir, le matin, faisant leurs incomplètes ablutions, se frottant le corps avec du lard pour ne pas « tirer le mal de la terre », suivant leur expression ; dans la journée, se livrant nonchalamment à leur travail, ou prenant leur repas composé d'une sorte de brouet et d'une matolette de poisson cuit à l'eau-de-vie et assaisonné de piment ; et la nuit, se couchant pêle-mêle gorgés d'eau-de-vie et de tabac, autour des tisons de leur foyer expirant.

« Du reste, ces indiscretions étaient assez chèrement payées. Le visiteur qui pénétrait dans le camp était entouré, obsédé, harcelé de demandes de petits sous et de tabac. La pantomime la plus expressive, les bassesses les plus viles étaient mises en jeu par ces gnomes et ces harpies qui baisesaient vos vêtements en signe de reconnaissance, ou crachaient à côté de vous en signe de mépris, suivant qu'on les accueillait ou qu'on les repoussait brusquement. Les petits sous étaient immédiatement convertis en eau-de-vie que les femmes et les enfants s'arrachaient des mains et buvaient en faisant des signes de croix et de fort laides grimaces de satisfaction ; le tabac brouillait les pipes hongroises, et les petits enfants essayaient les bouts de cigare sur leur manche absente avant de les porter à la bouche. Le tabac est d'une culture si répandue en Hongrie que le Hongrois fume pour ainsi dire en naissant.

« Les enfants pullulaient ; il y en avait de tout âge, depuis cinq mois jusqu'à quatorze ans ; les gamins de 10 ans portent des bottes, et par compensation ceux de deux ou trois ans n'ont pas même de chemise. Deux de ces enfants sont muets (résultat probable d'unions consanguines) ; et ce ne sont pas les moins intelligents.

« Le costume des femmes se compose de défilées ramassées au coin des bornes ; leur tête est couverte d'un mauvais mouchoir ; on ne voit de leurs cheveux que deux tresses entrelacées de boules de verre et d'argent qui leur battent les joues. Les plus riches portent un collier à double et triple rang formé de corail, de verroteries, de pièces d'argent de tout pays, écus prussiens, autrichiens, français, fraternellement mêlés, de bagues, d'anneaux et même de pièces d'or. Lorsqu'on les interrogeait sur le motif de pareils ornements, elles répondaient ce simple mot : *la Mode* ! Avec une seule de ces pièces, elles pourraient se procurer un vêtement propre et confortable, mais que voulez-vous ? c'est la mode, singulière mode ! coquette et bizarre ! A part quelques femmes jeunes encore et une jeune fille au buste sculptural, les femmes étaient loin d'être belles ; quelques-unes avaient même le type *Kalmouk* dans toute sa hauteur, et surtout une vieille sorcière qui faisait de la chiromancie.

« Indépendamment de leur langue particulière, ces Bohémiens se servent d'un jargon mêlé de français et d'allemand, pour leurs transactions commerciales. On y trouve aussi beaucoup de termes italiens, on y parle pour ainsi dire exactement, de mots latins assez purs ; ce qui n'a pas lieu d'étonner si l'on songe qu'il y a trente ans à peine que le latin était, en Hongrie, la langue officielle.

« Quant à leur gouvernement, nous en ignorons la constitution. Nous savons seulement que le chef ou *mayode* est toujours choisi parmi les hommes les plus grands et les mieux vêtus ; pour tout dire en un mot, c'est un homme qui a du *lingue*.

« Il porte un fouet comme insigne de commandement, ce qui donne une idée suffisante de son influence morale. Nous savons aussi que la confraternité qui unit les membres de la tribu n'empêche pas plus que dans des sociétés moins primitives, les hommes de s'enivrer, les enfants de se battre et les femmes de s'injurier.

« Nous les avons nommés Bohémiens, et quoi qu'ils repoussent énergiquement cette qualification, il suffit de les voir pour reconnaître en eux non pas la race Magyare, mais le type *Zigeuner*.

« Où vont ces fils de Tubalcain qui désertent le *Chanaan* de l'Autriche (ainsi qu'on nomme la Hongrie, à cause de ses richesses), et qui passent au travers des civilisations, avec leurs mœurs et

pressions tout à fait imprévues, et l'attente était dépassée. Pour être reproduite, l'originalité d'une pareille mise en scène demanderait en effet le crayon de Callot ou le pinceau de Goya.

« Aussi les promeneurs affluaient-ils dans les journées suivantes et pouvaient-ils librement satisfaire leur curiosité sans trop blesser la susceptibilité de ces pauvres diables dont la vie privée n'est murée que par un lambeau de toile. On pouvait les voir, le matin, faisant leurs incomplètes ablutions, se frottant le corps avec du lard pour ne pas « tirer le mal de la terre », suivant leur expression ; dans la journée, se livrant nonchalamment à leur travail, ou prenant leur repas composé d'une sorte de brouet et d'une matolette de poisson cuit à l'eau-de-vie et assaisonné de piment ; et la nuit, se couchant pêle-mêle gorgés d'eau-de-vie et de tabac, autour des tisons de leur foyer expirant.

« Du reste, ces indiscretions étaient assez chèrement payées. Le visiteur qui pénétrait dans le camp était entouré, obsédé, harcelé de demandes de petits sous et de tabac. La pantomime la plus expressive, les bassesses les plus viles étaient mises en jeu par ces gnomes et ces harpies qui baisesaient vos vêtements en signe de reconnaissance, ou crachaient à côté de vous en signe de mépris, suivant qu'on les accueillait ou qu'on les repoussait brusquement. Les petits sous étaient immédiatement convertis en eau-de-vie que les femmes et les enfants s'arrachaient des mains et buvaient en faisant des signes de croix et de fort laides grimaces de satisfaction ; le tabac brouillait les pipes hongroises, et les petits enfants essayaient les bouts de cigare sur leur manche absente avant de les porter à la bouche. Le tabac est d'une culture si répandue en Hongrie que le Hongrois fume pour ainsi dire en naissant.

« Les enfants pullulaient ; il y en avait de tout âge, depuis cinq mois jusqu'à quatorze ans ; les gamins de 10 ans portent des bottes, et par compensation ceux de deux ou trois ans n'ont pas même de chemise. Deux de ces enfants sont muets (résultat probable d'unions consanguines) ; et ce ne sont pas les moins intelligents.

« Le costume des femmes se compose de défilées ramassées au coin des bornes ; leur tête est couverte d'un mauvais mouchoir ; on ne voit de leurs cheveux que deux tresses entrelacées de boules de verre et d'argent qui leur battent les joues. Les plus riches portent un collier à double et triple rang formé de corail, de verroteries, de pièces d'argent de tout pays, écus prussiens, autrichiens, français, fraternellement mêlés, de bagues, d'anneaux et même de pièces d'or. Lorsqu'on les interrogeait sur le motif de pareils ornements, elles répondaient ce simple mot : *la Mode* ! Avec une seule de ces pièces, elles pourraient se procurer un vêtement propre et confortable, mais que voulez-vous ? c'est la mode, singulière mode ! coquette et bizarre ! A part quelques femmes jeunes encore et une jeune fille au buste sculptural, les femmes étaient loin d'être belles ; quelques-unes avaient même le type *Kalmouk* dans toute sa hauteur, et surtout une vieille sorcière qui faisait de la chiromancie.

« Indépendamment de leur langue particulière, ces Bohémiens se servent d'un jargon mêlé de français et d'allemand, pour leurs transactions commerciales. On y trouve aussi beaucoup de termes italiens, on y parle pour ainsi dire exactement, de mots latins assez purs ; ce qui n'a pas lieu d'étonner si l'on songe qu'il y a trente ans à peine que le latin était, en Hongrie, la langue officielle.

« Quant à leur gouvernement, nous en ignorons la constitution. Nous savons seulement que le chef ou *mayode* est toujours choisi parmi les hommes les plus grands et les mieux vêtus ; pour tout dire en un mot, c'est un homme qui a du *lingue*.

« Il porte un fouet comme insigne de commandement, ce qui donne une idée suffisante de son influence morale. Nous savons aussi que la confraternité qui unit les membres de la tribu n'empêche pas plus que dans des sociétés moins primitives, les hommes de s'enivrer, les enfants de se battre et les femmes de s'injurier.

« Nous les avons nommés Bohémiens, et quoi qu'ils repoussent énergiquement cette qualification, il suffit de les voir pour reconnaître en eux non pas la race Magyare, mais le type *Zigeuner*.

« Où vont ces fils de Tubalcain qui désertent le *Chanaan* de l'Autriche (ainsi qu'on nomme la Hongrie, à cause de ses richesses), et qui passent au travers des civilisations, avec leurs mœurs et

pressions tout à fait imprévues, et l'attente était dépassée. Pour être reproduite, l'originalité d'une pareille mise en scène demanderait en effet le crayon de Callot ou le pinceau de Goya.

« Aussi les promeneurs affluaient-ils dans les journées suivantes et pouvaient-ils librement satisfaire leur curiosité sans trop blesser la susceptibilité de ces pauvres diables dont la vie privée n'est murée que par un lambeau de toile. On pouvait les voir, le matin, faisant leurs incomplètes ablutions, se frottant le corps avec du lard pour ne pas « tirer le mal de la terre », suivant leur expression ; dans la journée, se livrant nonchalamment à leur travail, ou prenant leur repas composé d'une sorte de brouet et d'une matolette de poisson cuit à l'eau-de-vie et assaisonné de piment ; et la nuit, se couchant pêle-mêle gorgés d'eau-de-vie et de tabac, autour des tisons de leur foyer expirant.

« Du reste, ces indiscretions étaient assez chèrement payées. Le visiteur qui pénétrait dans le camp était entouré, obsédé, harcelé de demandes de petits sous et de tabac. La pantomime la plus expressive, les bassesses les plus viles étaient mises en jeu par ces gnomes et ces harpies qui baisesaient vos vêtements en signe de reconnaissance, ou crachaient à côté de vous en signe de mépris, suivant qu'on les accueillait ou qu'on les repoussait brusquement. Les petits sous étaient immédiatement convertis en eau-de-vie que les femmes et les enfants s'arrachaient des mains et buvaient en faisant des signes de croix et de fort laides grimaces de satisfaction ; le tabac brouillait les pipes hongroises, et les petits enfants essayaient les bouts de cigare sur leur manche absente avant de les porter à la bouche. Le tabac est d'une culture si répandue en Hongrie que le Hongrois fume pour ainsi dire en naissant.

« Les enfants pullulaient ; il y en avait de tout âge, depuis cinq mois jusqu'à quatorze ans ; les gamins de 10 ans portent des bottes, et par compensation ceux de deux ou trois ans n'ont pas même de chemise. Deux de ces enfants sont muets (résultat probable d'unions consanguines) ; et ce ne sont pas les moins intelligents.

« Le costume des femmes se compose de défilées ramassées au coin des bornes ; leur tête est couverte d'un mauvais mouchoir ; on ne voit de leurs cheveux que deux tresses entrelacées de boules de verre et d'argent qui leur battent les joues. Les plus riches portent un collier à double et triple rang formé de corail, de verroteries, de pièces d'argent de tout pays, écus prussiens, autrichiens, français, fraternellement mêlés, de bagues, d'anneaux et même de pièces d'or. Lorsqu'on les interrogeait sur le motif de pareils ornements, elles répondaient ce simple mot : *la Mode* ! Avec une seule de ces pièces, elles pourraient se procurer un vêtement propre et confortable, mais que voulez-vous ? c'est la mode, singulière mode ! coquette et bizarre ! A part quelques femmes jeunes encore et une jeune fille au buste sculptural, les femmes étaient loin d'être belles ; quelques-unes avaient même le type *Kalmouk* dans toute sa hauteur, et surtout une vieille sorcière qui faisait de la chiromancie.

« Indépendamment de leur langue particulière, ces Bohémiens se servent d'un jargon mêlé de français et d'allemand, pour leurs transactions commerciales. On y trouve aussi beaucoup de termes italiens, on y parle pour ainsi dire exactement, de mots latins assez purs ; ce qui n'a pas lieu d'étonner si l'on songe qu'il y a trente ans à peine que le latin était, en Hongrie, la langue officielle.

« Quant à leur gouvernement, nous en ignorons la constitution. Nous savons seulement que le chef ou *mayode* est toujours choisi parmi les hommes les plus grands et les mieux vêtus ; pour tout dire en un mot, c'est un homme qui a du *lingue*.

« Il porte un fouet comme insigne de commandement, ce qui donne une idée suffisante de son influence morale. Nous savons aussi que la confraternité qui unit les membres de la tribu n'empêche pas plus que dans des sociétés moins primitives, les hommes de s'enivrer, les enfants de se battre et les femmes de s'injurier.

« Nous les avons nommés Bohémiens, et quoi qu'ils repoussent énergiquement cette qualification, il suffit de les voir pour reconnaître en eux non pas la race Magyare, mais le type *Zigeuner*.

« Où vont ces fils de Tubalcain qui désertent le *Chanaan* de l'Autriche (ainsi qu'on nomme la Hongrie, à cause de ses richesses), et qui passent au travers des civilisations, avec leurs mœurs et

pressions tout à fait imprévues, et l'attente était dépassée. Pour être reproduite, l'originalité d'une pareille mise en scène demanderait en effet le crayon de Callot ou le pinceau de Goya.

« Aussi les promeneurs affluaient-ils dans les journées suivantes et pouvaient-ils librement satisfaire leur curiosité sans trop blesser la susceptibilité de ces pauvres diables dont la vie privée n'est murée que par un lambeau de toile. On pouvait les voir, le matin, faisant leurs incomplètes ablutions, se frottant le corps avec du lard pour ne pas « tirer le mal de la terre », suivant leur expression ; dans la journée, se livrant nonchalamment à leur travail, ou prenant leur repas composé d'une sorte de brouet et d'une matolette de poisson cuit à l'eau-de-vie et assaisonné de piment ; et la nuit, se couchant pêle-mêle gorgés d'eau-de-vie et de tabac, autour des tisons de leur foyer expirant.

« Du reste, ces indiscretions étaient assez chèrement payées. Le visiteur qui pénétrait dans le camp était entouré, obsédé, harcelé de demandes de petits sous et de tabac. La pantomime la plus expressive, les bassesses les plus viles étaient mises en jeu par ces gnomes et ces harpies qui baisesaient vos vêtements en signe de reconnaissance, ou crachaient à côté de vous en signe de mépris, suivant qu'on les accueillait ou qu'on les repoussait brusquement. Les petits sous étaient immédiatement convertis en eau-de-vie que les femmes et les enfants s'arrachaient des mains et buvaient en faisant des signes de croix et de fort laides grimaces de satisfaction ; le tabac brouillait les pipes hongroises, et les petits enfants essayaient les bouts de cigare sur leur manche absente avant de les porter à la bouche. Le tabac est d'une culture si répandue en Hongrie que le Hongrois fume pour ainsi dire en naissant.

« Les enfants pullulaient ; il y en avait de tout âge, depuis cinq mois jusqu'à quatorze ans ; les gamins de 10 ans portent des bottes, et par compensation ceux de deux ou trois ans n'ont pas même de chemise. Deux de ces enfants sont muets (résultat probable d'unions consanguines) ; et ce ne sont pas les moins intelligents.

« Le costume des femmes se compose de défilées ramassées au coin des bornes ; leur tête est couverte d'un mauvais mouchoir ; on ne voit de leurs cheveux que deux tresses entrelacées de boules de verre et d'argent qui leur battent les joues. Les plus riches portent un collier à double et triple rang formé de corail, de verroteries, de pièces d'argent de tout pays, écus prussiens, autrichiens, français, fraternellement mêlés, de bagues, d'anneaux et même de pièces d'or. Lorsqu'on les interrogeait sur le motif de pareils ornements, elles répondaient ce simple mot : *la Mode* ! Avec une seule de ces pièces, elles pourraient se procurer un vêtement propre et confortable, mais que voulez-vous ? c'est la mode, singulière mode ! coquette et bizarre ! A part quelques femmes jeunes encore et une jeune fille au buste sculptural, les femmes étaient loin d'être belles ; quelques-unes avaient même le type *Kalmouk* dans toute sa hauteur, et surtout une vieille sorcière qui faisait de la chiromancie.

« Indépendamment de leur langue particulière, ces Bohémiens se servent d'un jargon mêlé de français et d'allemand, pour leurs transactions commerciales. On y trouve aussi beaucoup de termes italiens, on y parle pour ainsi dire exactement, de mots latins assez purs ; ce qui n'a pas lieu d'étonner si l'on songe qu'il y a trente ans à peine que le latin était, en Hongrie, la langue officielle.

« Quant à leur gouvernement, nous en ignorons la constitution. Nous savons seulement que le chef ou *mayode* est toujours choisi parmi les hommes les plus grands et les mieux vêtus ; pour tout dire en un mot, c'est un homme qui a du *lingue*.

« Il porte un fouet comme insigne de commandement, ce qui donne une idée suffisante de son influence morale. Nous savons aussi que la confraternité qui unit les membres de la tribu n'empêche pas plus que dans des sociétés moins primitives, les hommes de s'enivrer, les enfants de se battre et les femmes de s'injurier.

« Nous les avons nommés Bohémiens, et quoi qu'ils repoussent énergiquement cette qualification, il suffit de les voir pour reconnaître en eux non pas la race Magyare, mais le type *Zigeuner*.

« Où vont ces fils de Tubalcain qui désertent le *Chanaan* de l'Autriche (ainsi qu'on nomme la Hongrie, à cause de ses richesses), et qui passent au travers des civilisations, avec leurs mœurs et

pressions tout à fait imprévues, et l'attente était dépassée. Pour être reproduite, l'originalité d'une pareille mise en scène demanderait en effet le crayon de Callot ou le pinceau de Goya.

« Aussi les promeneurs affluaient-ils dans les journées suivantes et pouvaient-ils librement satisfaire leur curiosité sans trop blesser la susceptibilité de ces pauvres diables dont la vie privée n'est murée que par un lambeau de toile. On pouvait les voir, le matin, faisant leurs incomplètes ablutions, se frottant le corps avec du lard pour ne pas « tirer le mal de la terre », suivant leur expression ; dans la journée, se livrant nonchalamment à leur travail, ou prenant leur repas composé d'une sorte de brouet et d'une matolette de poisson cuit à l'eau-de-vie et assaisonné de piment ; et la nuit, se couchant pêle-mêle gorgés d'eau-de-vie et de tabac, autour des tisons de leur foyer expirant.

leur type immuables ? Sont-ils une fraction de ces dix tribus israélites qui, suivant les visions de Job et de l'Apocalypse, seront rappelées dans leur patrie, après la première invasion de l'Antéchrist ? Leurs migrations annoncent-elles leur prochain ralliement ? Préparent-elles le dénouement du grand drame de l'humanité, qu'un prophète ultramontain vient tout récemment de prédire ? »

SAINT-VICTOR. — Le 7 au matin, un incendie a consumé entièrement la maison d'habitation du sieur Bugonard. On ignore la cause de ce sinistre, dont le dommage peut être évalué à 3,000 fr.

SOUTERNON. — Un déplorable accident est arrivé le cinq de ce mois dans cette commune. Le nommé Chaland Jean, âgé de 89 ans, était sorti pour faire une promenade hors du village. Une heure après, une personne l'aperçut dans une mare, près de Souternon. Lorsqu'on le retira, il avait cessé de vivre. On pense que, s'étant approché de l'eau, il s'en était baissé, et que, vu son grand âge, il n'aurait pas eu la force de se relever.

MACHEZAL. — Le 11 de ce mois, un inconnu de mise assez soignée, et dont on n'a pu connaître l'identité, s'est brûlé la cervelle à l'aide d'un pistolet. Son cadavre a été retrouvé quelques instants après, tout près du village.

— Dans la nuit du premier mai, des voleurs se sont introduits dans le poulailler d'un nommé Lièvre, fermier à Machezal, et lui ont emporté une douzaine de poules.

POUILLY-LES-NOUAINS. — Le 8 courant, pendant que le sieur Guillot Pierre, propriétaire à Pouilly-les-Nonnains, était au marché de Roanne, des malfaiteurs ont envahi son domicile et fracturé plusieurs meubles. Cependant, soit qu'ils aient été dérangés, soit qu'ils n'aient pas trouvé ce qu'ils désiraient, ils se sont retirés sans rien emporter.

BALBIGNY. — Le sieur Galichet, aubergiste à Balbigny, possède un vivier placé dans la Loire, dans lequel il conserve du poisson pour le service de son auberge. Le 8 de ce mois, au moment où il en avait besoin, il alla au vivier, qui pouvait en contenir trois à quatre kilogrammes, croyant de le prendre tout frais ; mais le poisson avait disparu : un gourmand ou un voleur l'avait emporté.

— Dans la nuit du 25 au 26 mars dernier, un vol de diverses provisions alimentaires avait été commis à Roanne, avec plusieurs circonstances aggravantes.

Le lendemain, deux individus, Moulin et Prest, ayant subi, le premier six condamnations, et le second deux pour différents délits, étaient mis en état d'arrestation.

On les avait surpris en compagnie d'autres camarades, faisant un gai repas dans un bateau abandonné, qui sert de refuge, paraît-il, aux vagabonds et aux mendiants de Roanne et des environs.

Le régat se composait, en grande partie, des denrées qui avaient été volées la veille.

Moulin et Prest ont été traduits en police correctionnelle : il n'était pas établi qu'ils fussent les auteurs de la soustraction commise dans la nuit du 25 au 26 mars ; le Tribunal de Roanne s'est déclaré incompétent, par le motif que comme il s'agissait d'un vol qualifié, les deux inculpés auraient dû être renvoyés devant une autre juridiction.

Ce jugement a été frappé d'appel par le ministère public.

A l'audience de lundi de cette semaine, la 4^e chambre de la Cour, sur les conclusions conformes de M. Béranger, avocat général, et après avoir entendu les prévenus, qui ont déclaré avoir trouvé les denrées dont il s'agit, et se les être appropriées, a infirmé le jugement de première instance sur l'incompétence, et faisant application des articles 401 et 57 du Code pénal, a raison de l'état de récidive à l'égard de Moulin, modifiés par l'article 463 du même Code, a condamné ce dernier à huit mois de prison, et Prest, à quatre mois de la même peine, tant pour le délit de vol que pour celui de vagabondage, imputé à ce dernier. (*Moniteur Judiciaire*.)

— On annonce que le percement de la galerie centrale du grand tunnel d'Amplepuis à Tarare est opéré sur toute la longueur du souterrain ; il ne reste que 150 mètres courants de voûte à exécuter. Ce tunnel sera complètement déblayé dans quelques semaines, et on espère que vers le mois de septembre, les trains pourront circuler librement entre Amplepuis et Tarare sous ce grand souterrain, au moyen duquel on franchit la montagne des Sauvages, un des points culminants dont le versant nord envoie ses eaux dans l'Océan, et le versant sud dans la Méditerranée.

— L'enquête d'utilité publique du chemin de fer projeté entre Lyon et Montbrison a été close samedi. Les dépositions n'ont pas été nombreuses de la part des intéressés lyonnais ; on sait l'adage : *Qui ne dit mot consent*. De la part des intéressés de la banlieue, les dépositions ont été nombreuses ; les municipalités de beaucoup de communes ont approuvé sa réserve le projet de MM. Mangini. La société d'agriculture de Montbrison a envoyé exprès des délégués à Lyon pour en déposer approbativement son nom.

Dans l'ensemble des dépositions, lisons-nous dans le *Progrès*, il n'y a guère que deux ou trois signataires non favorables à l'exécution du chemin de fer projeté, tous les autres déposants le considèrent comme un bienfait considérable pour toute la région qu'il doit mettre en communication directe avec Lyon. Il y a donc lieu d'espérer qu'il n'y aura pas de retard dans la concession du chemin.

— M. Perras, député du Rhône, a été nommé membre de la commission chargée d'examiner les divers projets de chemins de fer du 4^e réseau ; nous espérons bien y voir figurer la ligne de Lyon à Montbrison par la vallée de la Brevienne.

M. le Préfet de la Haute-Loire vient de prendre un arrêté, concernant les études sur le tracé de chemin de fer entre Firminy et Annonay, qui prescrit de laisser pénétrer les ingénieurs dans les propriétés particulières.

— On écrit de Terrenoire, le 11 mai 1868, au *Mémorial de la Loire* : Un accident vient d'arriver qui pouvait avoir

des suites bien fatales pour une famille de notre localité.

Le sieur Barge, maître-maçon, marié et père de cinq enfants, était occupé à réparer l'intérieur d'un puits à eau lorsque tout à coup la muraille intérieure s'écroula sur lui ; les terres qui environnent la suivent, et bientôt le malheureux est enseveli sous au moins cinquante tonnes de matériaux.

Dès qu'elle a eu connaissance de l'accident, la population s'est portée sur les lieux, et les travaux de sauvetage ont commencé. Mais d'autres éboulements étaient à craindre, vu la profondeur du puits et l'inexpérience des sauveteurs.

C'est alors que M. Mélieux, ingénieur des mines de Janon, Reveux et Comberigol, est arrivé ; il est descendu dans le puits et a immédiatement pris la direction du sauvetage, tout en faisant faire les travaux nécessaires pour éviter des accidents ultérieurs imminents.

M. le maire de Terrenoire, directeur des usines de Terrenoire, a mis à la disposition des travailleurs tout ce qui pouvait leur être utile.

Chacun a fait courageusement son devoir. Après six heures d'efforts, on a enfin retiré le patient sans grand mal apparent, mais n'ayant plus de forces.

— Lundi, 20 avril, dit le *Journal de Montbrison*, le sieur Etienne Dominique, piqueur au chemin de fer, domicilié sur la commune de Veauche, à peu de distance de la ligne ferrée, était à table avec sa femme et ses enfants, quand la maison qu'ils habitaient s'est écroulée. Par un hasard providentiel, ils ont pu échapper tous à la mort et n'ont éprouvé que de fortes contusions. Le mobilier a été complètement brisé.

La maison appartenait à M. Forissier, propriétaire à Saint-Galmier.

— Nous lisons dans le *Journal de Villefranche* :

Le 11 mai, le sieur Balandras, cultivateur de la commune des Ardillats, était à labourer avec ses deux bœufs, à peu de distance de son habitation, vers quatre heures du soir ; le temps était lourd et le ciel couvert de nuages noirs. Tout à coup la foudre gronde et fendant la nue vient frapper le labourer et ses bœufs qui furent foudroyés.

Une particularité de ce funeste accident, c'est que la foudre a déshabillé complètement et transporté les sabots du malheureux Balandras à une distance de 30 mètres environ.

Cet homme était le soutien d'une nombreuse famille ; sa mort est d'autant plus regrettable que c'était un laborieux travailleur qui avait l'estime de tous les habitants de sa commune.

Le *Salut Public* rapporte que, vendredi, un drame qui a eu un dénouement tragique s'est passé à la caserne de gendarmerie de la Demi-Lune.

D'après les renseignements parvenus à ce journal et qu'il publie sous toutes les réserves, n'ayant pas eu le temps de les contrôler, une querelle s'étant élevée entre deux gendarmes, l'un d'eux monta à sa chambre, chargea sa carabine et un revolver et, de la fenêtre, fit feu sur son camarade, qui se promenait dans le jardin de la caserne. Croyant sans doute avoir tué son adversaire, qui, fort heureusement, n'avait reçu qu'une blessure insignifiante, le gendarme chargea de nouveau sa carabine et se fit sauter la cervelle.

— Les nouvelles sur l'état des récoltes que nous recevons des départements les plus productifs en céréales se résument ainsi :

Nord. — Les blés tallent, merveilleusement bien et promettent un bon produit que l'on espère précocé, si un temps favorable vient corroborer nos prévisions.

Pas-de-Calais. — L'ensemble des blés se présente en général dans des conditions satisfaisantes.

Eure. — En général, les blés ont assez bon aspect, sauf cependant quelques variétés de blé anglais.

Bas-Rhin. — Les orges et les blés sont superbes.

Seine-Inférieure. — Les blés en terre bien conditionnés maintiennent leurs promesses.

Sarthe. — Les blés sont assez beaux.

Cher. — Nos blés se sont bien refaits.

Loiret. — Les blés d'hiver sont verts, vigoureux et bien taillés.

Indre. — Les blés bien faits sont beaux. Ceux mal faits ont une pauvre apparence.

Charente-Inférieure. — En ce qui regarde les froments, les prévisions actuelles sont ici en faveur d'une assez bonne récolte.

Saône-et-Loire. — Les blés semés très épais sont passables.

Var. — Les emblavures ont de belles apparences.

Antoinette. — Moissonnier Marie, fille de Simon Moissonnier, et de Chantelot Jeanne. — Péricard Benoît, fils de François Péricard, et de Bertholet Françoise. — Dury Emile, fils de Charles Dury, et de Plasse Benoîte. — Desseigne Marie, fille de François Desseigne, et de Bonneland Marie. 1 enfant naturel.

Décès (11).

Burelier Marie, 8 mois. — Magat Fleury-Philibert, teinturier, 45 ans. — Maillet Jeanne-Marie, épouse Rochet, 58 ans. — Bussière Antoine, cordonnier, célibataire, 24 ans. — Guyonnet Claudine, veuve Goutaland, jardinière, 84 ans. — Laurent Antoine, teinturier, 40 ans. — Lafayette Thérèse, veuve Carque, bobineuse de coton, 36 ans. — Pallet Pierre-Marie, teinturier, 42 ans. — Fenouillet Joseph, bonnelier, 68 ans. — Gardet Marguerite, 9 jours. — Seraut Pierre-Marie, tisseur, 24 ans.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'étude de M^e ARDAILLON, avoué, sise place du Marché, n° 15, est transférée maison Goutte-noire, n° 7, au 1^{er} place du Marché.

LE MONITEUR

4 fr. par an. Fr. par an 4
DES TIRAGES FINANCIERS
Bureaux : à Paris, rue de Richelieu, 104.
à LYON, RUE DE L'IMPERATRICE, 5.
Directeur : J. PARADIS.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées.
Escompte et encaissement de coupons.

Vente et achat d'obligations des LITS MILITAIRES.
Renseignements sur toutes les valeurs. L. B. 12-6

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien, politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur en chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFRE, J.-E. HORN, Jules MAHIS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOUQUIER, Ed. PUTHOD, A. DREOT, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COLLON, E. ROUSSET.
L'avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.
L'avenir national publie chaque semaine une Revue des Théâtres, par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire, par M. Henry FOUQUIER, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique, par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (Sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.
L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les

journaux.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloir, et dans les départements, chez tous les libraires et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an ; 32 fr. pour six mois ; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant tous les dimanches en 8 pages grand in-4^e, donne chaque année plus de 1500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 grandes planches de patrons, dont plusieurs double format, c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes, fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toutes sortes de vêtements, pour elles-mêmes, pour leurs filles et pour enfants de tout âge.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA MODE ILLUSTRÉE SE COMPOSENT COMME SUIT :

1^{re} Édition 3^e Édition
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte. Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois.

Prix : Paris, 12 fr. Département, 14 fr. Paris, 18 fr. Département, 20 fr.

2^e Édition 4^e Édition
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois. Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée dans chaque numéro.

Prix : Paris, 15 fr. Département, 17 fr. Paris, 24 fr. Département, 25 fr.

Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, de la ferme et des maisons de campagne, de l'horticulture et de l'économie rurale et des intérêts de la propriété, fondé et dirigé par J. A. BARRAL, est le plus complet de tous les journaux agricoles. — Prix d'abonnement : un an, 25 fr. ; six mois, 13 fr. ; trois mois, 7 fr. — Le BULLETIN HEBDOMADAIRE DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J. A. BARRAL, est le meilleur marché des journaux agricoles. — Prix d'abonnement : un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr. 50 c.

Le Journal et le Bulletin hebdomadaire de l'agriculture (76 numéros par an), pris ensemble coûtent 30 fr. pour un an, 16 fr. pour six mois, et 8 fr. pour trois mois.

Adresser les demandes à M. A. Sagnier, gérant, rue de Fleury, 9, Paris.

On nous annonce que S. M. l'Impératrice vient de faire de nouveaux achats à l'UNION DES INDUS, rue Aubert, 1, la première maison de Paris pour les robes foulards, et que cette maison a établi ses prix à 25 % meilleur marché qu'ailleurs. Échantillons et Marchandises franco. L. B.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le BACAROUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. Cet aliment, composé de substances anapétiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les Pharmacies. L. B. 3-3

Les Bureaux du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS sont transférés rue de Richelieu, 104. L. B. 2-1

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle. Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient de très régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD.

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRETHINE LAHAUSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien ; à Montbrison, chez M. CHAUVÉ, pharmacien ; à Saint-Etienne, chez M. ARNAULT, pharmacien. L. B. 10-3

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7^e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste au Dr JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris. L. B. 3-2

L'ÉPARGNE et le moins cher des journaux financiers, publiés chaque dimanche, pour 2 fr. 40 par an, plus de matières que ces journaux réunis : tirages, tableaux de bourse, recettes des chemins, changes, situations, émissions, convocations, comptes-rendus d'assemblées générales, conseils gratuits, articles raisonnés, qui en font le guide indispensable des actionnaires et obligataires. Envoyer mandats ou timbres-poste, 7, place de la Bourse, à Paris.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Les modifications qui se sont produites depuis huit jours à la Banque de France sont de peu d'importance. L'encaisse a augmenté de cinq millions. Le portefeuille a une augmentation à peu près égale à celle de l'encaisse. La circulation des billets a fléchi de trois millions et demi. Le chapitre qui caractérise le plus la situation de la Banque est celui des comptes particuliers, qui se sont accrus d'un peu plus de dix millions.

Les cours des fonds publics se maintiennent toujours en hausse, et sont tenus très fermes. La rente italienne est arrivée à 49 25. Les chemins de fer sont toujours en faveur.

3 % Français,	69 55	Canal de Suez,	370
4 1/2 % id.	99 85	Nord,	1198 75
Emprunt Italien 5 %,	49 20	Paris Lyon,	914 75
Banque de France,	3170	Orléans,	867 50
Crédit Foncier,	1465	Est,	865
Comptoir d'Escompte,	672 50	Ouest,	857 50
Crédit Mobilier,	275	Midi,	578 75
Crédit Espagnol,	308 75	Austrichien,	562 50

Pour tous les articles non signés, SAGNIER.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité	5 90	6 05
Froment 2 ^e id.	5 80	5 75
Froment 3 ^e id.	5 70	5 40
Seigle 1 ^{re} qualité	4 70	4 70
Seigle 2 ^e id.	4 60	4 60
Seigle 3 ^e id.	4 50	4 50
Orge	3 70	3 50
Avoine	2 50	2 50
Haricots	4 00	4 00
Farine 1 ^{re} qualité	68 00	68 00
Farine 2 ^e id.	65 00	65 00
Farine 3 ^e id.	66 00	66 00
Poin les 100 kilo	5 00	6 00
Paille	5 50	3 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

EN UN LOT
Par expropriation
D'UN

BEAU DOMAINE

Situé à Notre-Dame-de-Boisset, Le mardi seize juin 1868, entre dix heures du matin et une heure du soir, en l'audience et pardevant le Tribunal civil séant à Roanne, au palais de justice, si place Saint Etienne.

Elle est poursuivie par le sieur Pierre Cassain, maître-charpentier, demeurant à Marmande (Lot-et-Garonne), saisissant, ayant pour avoué M^e MARCHAND, demeurant à Roanne ;

Contre le sieur Jean Magnol, propriétaire et entrepreneur de travaux publics, demeurant à Notre-Dame-de-Boisset, partie saisie, n'ayant pas constitué avoué sur la présente poursuite.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Article premier.
Une maison d'habitation, dite au Haut-de-Boisset, construite en pierres, chaux et sable, couverte à tuiles creuses, prenant ses jours et entrées en matin, par deux portes et une fenêtre au rez-de-chaussée et une fenêtre au premier étage ; au midi, par une fenêtre au rez-de-chaussée ; au soir, par la cour, par deux portes et cinq fenêtres au rez-de-chaussée ; et par deux fenêtres au premier étage.

Article deuxième.
Une grange, dite au Haut-de-Boisset, touchant au midi la maison d'habitation désignée à l'article premier. Elle est construite en pierres, chaux et sable, couverte à tuiles creuses ; elle prend ses jours et entrées en midi, par trois petites fenêtres au rez-de-chaussée ; en nord, sur la cour, par un portail, une porte d'écurie et deux petites portes au rez-de-chaussée et par une fenêtre au premier étage.

Article troisième.
Un pavillon avec petites écuries dites au Haut-de-Boisset, séparés des bâtiments ci-dessus par une cour commune. Ils sont construits en pierres, chaux et sable, couverts à tuiles creuses. Le pavillon prend ses jours et entrées sur la cour par une porte au rez-de-chaussée et une autre porte au premier, du côté de matin ; et par une fenêtre au premier étage, du côté du soir. Les petites écuries prennent leurs jours et entrées en matin, sur la cour, par deux portes.

Les bâtiments décrits aux trois articles qui précèdent ne forment qu'un seul et même tènement, avec cour au

milieu. Le tout occupe une superficie d'environ neuf ares, et forme les numéros 226 et 227 du plan cadastral, section A.

Article quatrième.

Une petite aïssance en matin des bâtiments, dite au Haut-de-Boisset ; elle occupe une superficie d'environ quatre-vingts centiares, et forme le numéro 225 dudit plan, même section.

Article cinquième.

Une vigne, appelée Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ cinquante-neuf ares vingt centiares, formant le numéro 150 dudit plan, même section.

Article sixième.

Une terre, appelée la Grande-Terre, de la contenue superficielle d'environ trois hectares quatre-vingts ares quatre-vingts centiares, formant le numéro 152 dudit plan, même section.

Article septième.

Une vigne, appelée Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ quarante-neuf ares dix centiares, formant le numéro 223 dudit plan, même section.

Article huitième.

Un jardin, appelé Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ un are soixante-quinze centiares, formant le numéro 224 dudit plan, même section.

Article neuvième.

Un pré, appelé Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ un hectare sept ares, formant le numéro 228 dudit plan, même section.

Article dixième.

Une pâture, appelée Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ soixante-trois ares quatre-vingt-dix centiares, formant le numéro 229 dudit plan, même section.

Article onzième.

Une terre, appelée Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ quarante-neuf ares trente centiares, formant le numéro 230 dudit plan, même section.

Article douzième.

Un pré, appelé Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ quinze ares cinquante centiares, formant le numéro 231 dudit plan, même section.

Article treizième.

Un jardin, appelé Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ cinq ares quarante-centiares, formant le numéro 256 dudit plan, même section.

Article quatorzième.

Une terre, appelée Haut-de-Boisset, de la contenue superficielle d'environ quatre ares quatre-vingts centiares, formant le numéro 257 dudit plan, même section.

Article quinzième.

Une vigne, appelée de la Maison, de

la contenue superficielle d'environ cinquante-neuf ares vingt centiares, formant le numéro 266 dudit plan, même section.

Article seizième.

Un bois taillis, appelé la Ruissée, de la contenue superficielle d'environ trente-un ares dix centiares, formant le numéro 43 dudit plan, section C.

Tous ces immeubles, propriété du sieur Magnol, sont situés sur la commune de Notre-Dame-de-Boisset, canton de Perreux, arrondissement de Roanne (Loire). Une partie de la maison d'habitation est occupée par le sieur Magnol et sa famille. Il a aussi de réserve une parcelle de vigne d'environ trente ares. Tout le surplus est habité et exploité par le sieur Brossat, en qualité de colon à moitié fruits.

Ces immeubles ont été saisis au préjudice de Magnol, à la requête de Cassain, suivant procès-verbal de l'huissier Coquard, de Roanne, du quatre mars mil huit cent soixante-sept, visé, enregistré, et transcrit sur le registre de la conservation des hypothèques de Roanne, le quatorze mars mil huit cent soixante-huit, volume quatre-vingt-dix, numéro deux.

Ils seront adjugés aux enchères, aux lieu, époque et devant le Tribunal ci-dessus indiqués, sur la mise à prix de dix mille francs, ci. 10.000 fr. offerte par le poursuivant, et moyennant l'exécution du cahier des charges, clauses et conditions de la vente, déposé au greffe du Tribunal, où l'on pourra en prendre connaissance.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux qui auraient, sur les immeubles mis en vente, des hypothèques légales, devront, sous peine de forclusion, en requérir l'inscription, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le seize mai mil huit cent soixante-huit, fol. c. Reçu un franc quinze centimes, dixième et demie compris.

Signé, CARTIER.

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE TRÈS-JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Située au bourg de Villerest

Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers.

tiers et d'agrément.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE PATAY-CHAVANON.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 14 de ce mois, Le sieur Patay-Chavanon, teinturier à Régnay, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour. Sa personne a été placée sous la surveillance de la garde-champêtre de sa commune.

M. Gardet a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Gardetton nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le 23 mai, à 10 heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 16 mai 1868.

Le Greffier, POTHIER.

FAILLITE DE CLAUDE LAURENT.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 14 de ce mois, l'ouverture de la faillite du sieur Claude Laurent, marchand de moutons à Juré, qui provisoirement avait été fixée au 30 avril dernier par le jugement déclaratoire, a été définitivement reportée au 3 avril 1868.

Roanne, le 16 mai 1868.

Le Greffier, POTHIER.

A VENDRE

BEAU DOMAINE

Situé à 4 kilomètres de Roanne.

Ce domaine consiste en bâtiments, terres et prés, de la superficie de 47 hectares.

S'adresser à M^e LARUE, notaire au Coteau.

Etude de M^e LARUE, notaire au Coteau.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1868

Logement bourgeois

UNE MAISON

Située à Roanne, rue du Rivage.

Cette maison se compose de 8 pièces,

avec caves, grenier et autre desserte ; avec cour et jardin à claire-voie sur ladite rue.

S'adresser à M^e LARUE, notaire au Coteau.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE

Par adjudication volontaire

En l'étude et pardevant M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, rue Impériale, maison Roubaud Le samedi 30 mai 1868, à 10 heures du matin

UNE MAISON

Située à Roanne, rue de la Côte, n° 34, au coin de la rue du Jardin-Botanique.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée sur caves, d'un 1^{er} étage et greniers au-dessus, d'une cour avec porte cochère sur la rue du Jardin-Botanique, écurie et fenil, le tout attenant. L'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} novembre prochain.

S'adresser à M^e VEILLEUX, notaire, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges.

A VENDRE

200 pièces de bon vin rouge

Récoltes de 1867, 1868, 1869 et 1867

AVEC OU SANS FûTS

S'adresser à M. Paul SÉGUIN, au bourg de Briennon (Loire).

Traité pratique des organes génito-urinaires

La Préservation personnelle.

Essai médical populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excessifs, qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité, et mettent en danger le bonheur du mariage, par D. S. La-Mert, n° 37, Bedford-square, à Londres, membre du collège de chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas

AVIS AU COMMERCE DE ROANNE

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE